



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné aux contribuables de la Municipalité de La Bostonnais que conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le budget 2020 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 seront adoptés lors d'une séance extraordinaire du conseil qui se tiendra à la salle des délibérations du bureau municipal au 15 rue de l'Église le **16 JANVIER 2020 à 18h30**.

Lors de cette session, les délibérations du conseil et la période de question porteront exclusivement sur le budget 2020 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022

AVIS PUBLIC est donné aux contribuables de la Municipalité de La Bostonnais que conformément à l'article 152 (Séance extraordinaire) et 445 (Adoption d'un règlement) du Code municipal, le règlement 1-20 concernant l'imposition des taxes et tarifs pour l'exercice financier 2020 sera adopté lors d'une séance extraordinaire du conseil qui se tiendra à la salle des délibérations du bureau municipal au 15 rue de l'Église le **16 JANVIER 2020 à 19h30**.

AVIS FAIT ET DONNÉ à La Bostonnais ce 6^e jour du mois de janvier deux mille vingt.

Michelle Cantin
Directrice générale